FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE SAINT DENIS

COMPÉTITION

DÉPARTEMENTALE

INDIVIDUELLES

GAF



SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026

GYMNASE DE LA BUTTE VERTE
5 BOULEVARD DES CHAMPY RICHARDETS - NOISY LE GRAND

CONTACTS

Directeur de compétition	Responsable du jury
Séverine BORTOLAMEOLLI 06 10 20 32 58 cd93.ffgym@gmail.com	**Ramata SOW** 06 69 11 96 67 ramata.sow.rs@gmail.com
CONTACT CDGym 93 **06 82 99 44 06** **cd93.ffgym@gmail.com**	

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Il devra être effectué **AVANT** la compétition :

- Soit par carte bancaire via le **e-paiement** (**à privilégier)**
- Soit par **virement** IBAN : FR76 3006 6103 7400 0209 1360 104 Code BIC CMCIFRPP en indiquant le **numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.**

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

CONTROLE DES LICENCES

Avec photo obligatoire : en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2026-2027, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour une gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€

FORFAITS

Un forfait doit être déclaré **au moins 10 jours avant** le jour de la compétition via l'interface ENGAGYM.

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

Les certificats médicaux sont à fournir :

- En pièce jointe sur l'extranet fédéral lors de la demande de forfait
- OU le jour de la compétition au directeur de compétition
- OU à envoyer par mail au comité départemental au plus tard le mardi suivant la compétition.

ECHAUFFEMENT

Il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

- ***Programme FIG aménagé*** *:*

Saut : 5 sauts d'échauffement max
Barres asymétriques : 2 x 40 sec par gymnaste
Poutre : 1'20 par gymnaste
Sol : 7' quel que soit le nombre de gymnastes

- ***Programme Performance (National et National C)*** *:*

Saut : 4 sauts d'échauffement max
Barres asymétriques : 1' par gymnaste (1er passage 20 sec et 2nd passage 40 sec)
Poutre : 1' par gymnaste
Sol : 5' quelque-soit le nombre de gymnastes

- ***Programme Fédéral A :***

Saut : 2 sauts d'échauffement max
35'' par gymnaste

MUSIQUES

Toutes les musiques doivent être déposées sur DJGym **avant le lundi 7 décembre**. Prévoir une clé USB en secours.

QUOTAS

Voir sur le site du CRIFGym (prochainement).

Sur les catégories ayant des quotas de qualification :

En cas d'ex-aequo sur la dernière place qualificative, l'individuelle qualifiée sera celle ayant réalisé le meilleur total à un agrès (puis au 2e agrès s'il existe encore une égalité, etc..).

MONTEES DE BARRES

Les demandes de montées de barres doivent être faites au responsable du jury et au directeur de compétition (par mail ou au plus tard lors de la réunion des juges). Pas de demande = pas de montée.

TENUES DES GYMNASTES / ENTRAINEURS

La tenue des entraîneurs en compétition doit être conforme à la réglementation :

- Survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee shirt/polo de sport
- **Débardeurs, pantacourts, shorts non autorisés**

Une tenue incorrecte sera pénalisée de 0.30 point (sur le total de chaque individuelle ou de l'équipe).

Pour les gymnastes :

- Lors du palmarès, les gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM | COMITÉ RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

COUVRE-CHEF & SIGNES RELIGIEUX

Quelles règles en compétition ?

La FFGym, fédération délégataire, garantit des compétitions **neutres**, **équitables** et **ouvertes à tous.**

1 Qui est concerné ?

Sont soumis a une obligation de **neutralité stricts :**

- Les gymnastes
- Les entraineurs
- les juges et officiels
- Les bénévoles participant directement au déroulement de la compétition

Les bénévoles participant à l'organisation de la rencontre (assistants au jury, scoring, micro, déroulement, ...) sont donc compris dans cette obligation de neutralité. Les personnes du COL qui accueillent la compétition mais n'interviennent pas directement sur le déroulement (buvette, accueil, vestiaires, installation et rangement du matériel avant et après l'événement ne sont pas tenues à cette obligation.

2 La neutralité, c'est quoi ?

La neutralité stricte implique l'interdiction de tout comportement, discours ou signe laissant apparaître un positionnement :

POLITIQUE • RELIGIEUX • SYNDICAL • PHILOSOPHIQUE

ARTICLES 1 ET 8

3 Et le couvre-chef ?

Les règlements techniques FFGym prévoient l'interdiction des couvre-chefs pour les gymnastes, entraîneurs et juges.

✓ **EXCEPTION : un couvre-chef peut être autorisé pour une raison médicale avérée.**

4 Et le signe religieux ?

Un signe religieux repose sur deux critères :

LE SIGNIFIANT
Sa forme : ce que l'on voit.

LE SIGNIFIÉ
Sa signification : ce que le signe symbolise.

En compétition, la neutralité + respect des règlements techniques = un cadre commun pour tous.
Ces règles permettent de garantir un environnement équitable, neutre et respectueux pour l'ensemble des acteurs de la gymnastique.

PALMARES

Toutes les gymnastes doivent assister au palmarès.

L'organisateur se réserve le droit d'avancer l'heure du palmarès (maximum 30mn). Merci d'être présent pour le palmarès 30mn avant l'heure annoncée.

Dans le cas où une gymnaste serait absente du palmarès (pour une excuse valable), merci d'en informer la responsable de compétition.

ENGAGEMENTS DES JUGES

Vous devez engager vos juges selon la répartition proposée par la responsable des juges, via Engagym, colonne « Juge ».

La date limite d'engagement est fixée au **mardi 8 décembre 2026**. Pensez à bien licencier vos juges pour pouvoir les engager.

Merci de préciser dans la « dispo partielle » :

- Le numéro de la réunion ou du jury (JURY 1 ou JURY 2 ou JURY 3)
- L'agrès

JUGES

- **Réunion des juges** : 1h avant le début de chaque compétition.

- **Contrôle de la licence (avec photo obligatoire)** :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2026-2027, l'absence de licence ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

- **Absence de juge** :

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

- **Tenue des juges :**

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

- **Répartition des juges** :

Voir en fin de document